

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5
- Infos pratiques	5

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en sciences informatiques vous offre:

- les fondements des matières de base de l'informatique (programmation, algorithmique et structures de données, langages informatiques, systèmes informatiques) ;
- les capacités à contribuer au développement d'applications de taille réduite en appliquant les connaissances acquises des domaines de l'informatique.

Cette mineure donne accès au master en sciences informatiques (moyennant quelques adaptations de ce programme de master).

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'objectif de la mineure en sciences informatiques est de donner à l'étudiant les principaux concepts de base de la discipline de l'informatique.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :
de maîtriser les fondements des matières de base de l'informatique

- programmation,
- algorithmique
- structures de données,
- langages informatiques,
- systèmes informatiques

de contribuer au développement d'applications de taille réduite en appliquant les connaissances acquises dans le domaine de l'informatique

- percevoir les contraintes techniques associées au développement de systèmes informatiques
- partager un langage commun avec les informaticiens

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

○ Cours obligatoires de la mineure en sciences informatiques (20 crédits)

○ LSINF1101	Introduction à la programmation	Olivier Bonaventure, Sébastien Combéris (supplémentaire Olivier Bonaventure), Charles Pecheur	30h+30h	5 Crédits	1q	x	
○ LSINF1103	Introduction à l'algorithmique	Pierre Dupont	30h+30h	5 Crédits	2q	x	
○ LSINF1121	Algorithmique et structures de données	Pierre Dupont, Virginie Van den Schrieck (supplémentaire Pierre Dupont)	30h+30h	5 Crédits	1q		x
○ LSINF1225	Conception orientée objet et gestion de données	Kim Mens	30h+30h	5 Crédits	2q	x	

○ Cours au choix de la mineure en sciences informatiques. (10 crédits)

Les étudiants complètent leur mineure en choisissant deux cours parmi

⊗ LSINF1252	Systèmes informatiques 1	Olivier Bonaventure	30h+30h	5 Crédits	2q		x
⊗ LING1101	Logique et structure discrètes	Peter Van Roy	30h+30h	5 Crédits	1q		x

Bloc
annuel

2 3

⊗ LINGI1122	Méthodes de conception de programmes	José Vander Meulen	30h+30h	5 Crédits	2q	x
⊗ LINGI1123	Calculabilité	Yves Deville	30h+30h	5 Crédits	2q	x
⊗ LINGI1131	Computer language concepts	Peter Van Roy	30h+30h	5 Crédits	2q	x
⊗ LINGI1341	Computer networks : information transfer	Olivier Bonaventure	30h+30h	5 Crédits	1q	x
⊗ LFSAB1402	Informatique 2	Peter Van Roy	30h+30h	5 Crédits	1q	x

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences économiques et de gestion](#) [prog-2014-ecge1ba]

> [Bachelier en sciences mathématiques](#) [prog-2014-math1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

La mineure en sciences informatiques est accessible à tout étudiant avec des bases suffisantes en mathématiques, particulièrement en logique. Les étudiants, pour lesquels la mineure n'est pas indiquée comme accessible dans la tableau des mineures <https://www.uclouvain.be/programme-mineures>, peuvent contacter la personne de contact pour soumettre une demande d'admission sur dossier.

Il s'agit d'une mineure d'ouverture pouvant en plus faciliter l'accès au master en sciences informatiques.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les étudiants ayant réussi la mineure en sciences informatiques ont accès au master en sciences informatiques. Les étudiants ayant suivi une mineure en sciences informatiques et qui poursuivent leur formation par un master en sciences informatiques, devront inscrire à leur programme de master des cours de base d'informatique non suivis durant leur programme de bachelier. Ces cours seront déterminés en accord avec la commission de programme.

Cet ajout au programme de master se fera sans que cela n'entraîne une augmentation de plus de 5 crédits sur le volume total de leur programme de master (le solde des cours de base non suivis sera ajouté au programme de master en remplacement de cours au choix).

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure INFO

Acronyme	INFO
Dénomination	Commission de programme - Sciences informatiques et ingénieur civil en informatique
Adresse	Place Sainte Barbe, 2 bte L5.02.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 31 50 - Fax 010 45 03 45
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Ecole Polytechnique de Louvain (EPL)
Commission de programme	Commission de programme - Sciences informatiques et ingénieur civil en informatique (INFO)

Responsable académique du programme : [Kim MENS](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Chantal PONCIN**

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

Inscription aux activités de la mineure

1. L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.
2. Pour des raisons liées aux prérequis, les activités doivent être suivies dans l'année indiquée dans le programme détaillé.
3. Pour le cours au choix, il est recommandé de s'informer auprès de la personne de contact pour effectuer un choix judicieux lorsque l'étudiant souhaite se réorienter ultérieurement vers le master en sciences informatiques.

Horaire des cours

L'étudiant est invité à consulter son [horaire de cours](#) en ligne.

Supports disponibles

Pour tout problème lié à l'organisation de cette mineure, veuillez envoyer un email à la personne de contact.

Organisation des examens

1) Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant suit les dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

Pour "réserver" une plage horaire d'interrogation dans le cas d'un examen oral, l'étudiant est invité à contacter le Secrétariat EPL.

2) Consultation des horaires d'examens

L'étudiant est invité à consulter le site de l'EPL <https://www.uclouvain.be/353726.html> .